

## saint-pardoux

### Une commune " très saine "

**A**vant de voter le budget sans augmentation des taux d'imposition, mercredi dernier (lire dans une prochaine édition), le conseil municipal s'était réuni. Mme Fabro, trésorière de Mazières-en-Gâtine a présenté la situation financière de la commune ainsi que la capacité d'autofinancement, les marges de manœuvre et le niveau d'endettement. Elle a précisé que la situation financière de la commune était très saine et que sur 875 foyers fiscaux, 57 % étaient non imposables.

**Comptes et budgets.** Pascale Dreillard, secrétaire générale, a exposé les comptes et budgets ainsi que du compte administratif et le budget CCAS. Elle a poursuivi par le compte administratif et le budget annexe du Village des Chaumes. A ce jour, il reste trois parcelles accessibles à l'achat. Quant au compte administratif et au budget annexe du local commercial, des dépenses importantes ont dû être réalisées. Jean-Luc Guinard en a précisé les raisons : « Une mise aux normes conséquente a dû être réalisée sur les plafonds, les murs extérieurs (drainage), le plancher en bols qui s'est abîmé. Cela était nécessaire pour garantir la sécurité du bâ-

timent pour l'activité commerciale du locataire ». La présentation s'est terminée par le compte administratif et le budget principal. Le budget investissement voirie a été minoré car une nouvelle partie de voirie sera prochainement transférée à la communauté de communes. Anthony Peignon a demandé « que le budget voirie soit légèrement augmenté pour réparer « les nids de poule » des routes communales déjà constatés sous l'ancienne mandature ». La ligne budgétaire sera modifiée en conséquence.

**Installation.** Après lecture du projet de convention de location d'un emplacement municipal rédigé à l'attention de Malène Pacault, pour son magasin « 0'4 Saisons » dans la zone du Poirier, Thierry Proust a demandé : « Pourquoi un paiement de 30 euros/mois est-il prévu car il n'y a pas de service en contrepartie ? ». Le maire a répondu « qu'il s'agissait d'un service citoyen, donc la somme perçue sera reversée au CCAS ». Sandra Vidard a confirmé son désaccord. Après cet échange, l'assemblée s'est prononcée sur l'acquiescement par la commerçante de 30 euros par mois pour l'occupation du terrain communal, avec 15 voix pour, 2 contre et 1 abstention.